

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION INFIRMIERE – RENTREE 2019



- Je suis inscrit en terminale en 2018/2019
ou
- Je suis titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent

Formulation des vœux sur PARCOURSUP
<https://parcoursup.fr/>

Je suis titulaire du DEAS / du DEAP
j'ai 3 ans d'activité équivalent temps plein
(4821h au total)

Pré-inscription au concours
www.ch-libourne.fr rubrique
formation à compter du 21/01/2019

Une épreuve d'admission :
EPREUVE ECRITE DE 2H
(3 situations professionnelles)

- Je suis en réorientation
- j'ai le baccalauréat ou non
- J'ai 3 ans de cotisation à un régime de sécurité sociale (4821h au total)

Pré-inscription au concours
www.ch-libourne.fr rubrique formation à
compter du 21/01/2019

Epreuve d'admission :
1h EPREUVE ECRITE
(répartie en 2 sous-épreuve de 30' chacune)
+ entretien ORAL

Je suis titulaire d'une Validation des
Acquis
(attestation délivrée par l'ARS me permettant de me
présenter au concours en 2017-2018-2019)

Pré-inscription au concours
www.ch-libourne.fr rubrique formation
à compter du 21/01/2019

Epreuve d'admission :
30' EPREUVE ECRITE + entretien ORAL



Un candidat qui a le baccalauréat peut formuler ses vœux via Parcoursup sans limite d'âge **ET** peut passer le concours **soit** AS/AP **soit** réorientation selon sa situation. En revanche, IMPOSSIBLE de faire les 2 concours AS/AP et réorientation car la date du concours est la même.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier